**Le parrainage des Nouveaux Formateurs Volontaires**

**Les objectifs du parrainage.**

* Assurer un accompagnement individualisé et personnalisé de chaque NoFoVo.
* Porter une attention particulière à chaque NoFoVo, s’intéresser à lui, lui montrer de l’intérêt.
* Guider et aider les NoFoVo dans leur positionnement sur les différents stages proposés.
* Permettre à chaque NoFoVo de disposer d’une personne ressource pouvant répondre à ses questions.
* Proposer aux NoFoVo qui le souhaitent une aide dans la conception de temps de formation et/ou l’analyse de leurs expériences lors des sessions.

**Qui peut parrainer ?**

* Le parrainage est réservé à des personnes volontaires pour s’engager dans cette démarche. Il n’est pas imposé.
* Il faut s’engager à consacrer du temps au(x) NoFoVo que l’on va suivre, dans le cadre des objectifs définis.
* Il faut bien connaître l’UFCV et son fonctionnement, ce qui implique un engagement fort dans la formation BAFA.
* Il faut avoir été invité par la commission NoFoVo ou lui avoir indiqué sa candidature.
* Il faut avoir été inscrit par la commission NoFoVo sur la liste des parrains potentiels.

**Les engagements des parrains.**

* Être disponible pour les personnes que l’on accompagne.
* Apporter des réponses claires et concrètes et s’intéresser à la personne que l’on parraine.
* Assurer un lien entre l’institution UFCV, les directeurs de sessions et le NoFoVo en cas de besoin.
* Rester en contact régulier avec les personnes que l’on accompagne, par exemple :
* Par des rencontres physiques,
* Par des contacts téléphoniques ou par courriel,
* En faisant un stage avec la personne (ou à côté d’elle),
* En passant voir la personne sur un stage,
* En proposant de la documentation.

**Le choix de son parrain.**

* Les NoFoVo se voient remettre une liste des parrains potentiels lorsqu’ils intègrent l’équipe des formateurs BAFA.
* Une présentation des parrains disponibles est faite pour faciliter le choix des NoFoVo.
* Chaque NoFoVo peut contacter la personne de son choix (dans la liste) pour lui demander de l’accompagner.
* Chaque parrain est libre d’accepter un nouveau parrainage ou d’inviter le NoFoVo à se tourner vers une autre personne. Il n’est pas obligé de justifier son choix, mais doit veiller à ne pas accompagner trop de personnes.
* Il est possible de choisir de changer de parrain en cours de formation, mais il est recommandé d’éviter cela pour garantir un accompagnement de bonne qualité.
* La commission NoFoVo doit être informée par les parrains des personnes qu’ils suivent, ceci afin de garantir que chaque NoFoVo est bien accompagné et que personne n’est « laissé de côté ».

**Rôle de la commission NoFoVo.**

* Elle établi la liste des parrains potentiels. Pour cela, elle :
* contacte les directeurs de session et les formateurs expérimentés qu’elle juge capable d’assurer l’accompagnement d’un ou plusieurs NoFoVo et recueille leur consentement.
* recueille et examine les candidatures des formateurs se proposant de parrainer un NoFoVo.
* Elle informe les NoFoVo du fonctionnement du parrainage et leur fourni la liste des parrains potentiels.
* Elle s’assure que chaque NoFoVo a trouvé une personne pour l’accompagner.